



DDTM du GARD
Monsieur le Directeur
89 rue Weber - CS 52002
30907 Nîmes Cedex 2

Saint Etienne des Sorts le 13 mai 2019

Monsieur Le Directeur,

Nous venons par la présente déposer auprès de vos services le projet de statuts d'ASA d'Irrigation du Terroir des Trois Châteaux (IT3C). Nous souhaitons transformer l'ASL IT3C actuelle, immatriculée le 23 Aout 2018 sous le n° 2018 30 026, en ASA. Cette ASA aura pour mission les études détaillées, la réalisation et la gestion du réseau de distribution d'eau brute du futur projet d'irrigation par goutte à goutte d'un périmètre regroupant 43 propriétaires, 355 ha et 720 parcelles principalement de vignes, répartis sur 3 communes : Saint Etienne des Sorts, Vénéjan et Chusclan.

Notre dossier « AMI Etudes » déposé mi-October 2018 auprès de la Région Occitanie a été reçu favorablement. Suite à cela nous venons de lancer les Etudes Préalables en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Gard, le Bureau d'Etudes CCE&C, la CNR et BRL. Notre objectif est de déposer un dossier « AMI Travaux » à la Région mi-Oct 2019 et une demande de financement FEADER (AAP mesure 433) début 2020.

Nous espérons que vos services pourront traiter notre demande dans les meilleurs délais afin que l'enquête publique pour la création de l'ASA soit lancée et que nous puissions déposer notre dossier de création et de demande de subventions dès la fin de cette année auprès des services compétents. En effet il est impératif pour nous de faire partie du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon (PDR LR) de 2014-2020.

Suite au changement climatique, l'enjeu de l'eau est devenu capital pour notre territoire. Ce projet d'ASA est vital pour le maintien de notre viticulture, maillage important du tissu économique local.

Les propriétaires, membres de l'ASL, se sont réunis en session extraordinaire le 2 Mai 2019 et ont décidé de lancer la transformation de l'ASL en ASA.

Nous joignons à ce courrier les pièces suivantes :

- Une description du projet,
- Les statuts de l'ASL,
- Le projet de statuts de l'ASA comprenant en Annexe la liste des propriétaires et des parcelles engagées ainsi qu'un plan parcellaire,
- Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Propriétaires du 2 Mai 2019 approuvant la transformation de l'ASL en ASA.

Restant à votre disposition pour toute question ou complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Pierre Gêrus